



Informations générales licence Course Sur Route 2017

Délais et modalités d'introduction des demandes de licences annuelles

Pour rappel, les dossiers de demande de licence annuelle devront être transmis complets et payés à la FMWB pour le LUNDI MIDI qui précède une épreuve se disputant le dimanche.

Toutes les données obligatoires de la demande de licence doivent être complétées, sinon celle-ci sera renvoyée au club du coureur pour être parachevée. La priorité sera accordée aux demandes qui nous seront parvenues correctement et entièrement remplies et payées.

Ce règlement sera appliqué sans exception.

Documents originaux

La demande de licence peut nous être envoyée par courrier postale ou scan (à envoyer à l'adresse info@fmwb.be). Le document envoyé doit être le document original complet, de 4 pages, avec une signature manuscrite.

Tarifs :

Les licences Nationales ainsi que les licences Championnat du Monde ou d'Europe diminuent suite aux baisses des tarifs des assurances dans ces catégories-là. Les licences internationales et une manifestation sont soit inchangées soit connaissent une légère hausse.

L'intervention "club" instituée il y a trois ans demeure. Afin d'améliorer les relations entre les coureurs et leurs clubs, le prix des licences comprend une intervention de 10,00 € qui sera restituée au club en fin d'année si la demande de licence a bien été transmise en ordre au secrétariat de la FMWB. Pour être déclarée "en ordre" les documents originaux doivent avoir été complétés correctement dans toutes les rubriques où figure un astérisque (*) et le montant payé doit être correct.

Tapis environnement - environnement

Le tapis reste obligatoire. Il est de la responsabilité du coureur de l'acquérir (risque d'exclusion de l'épreuve si non présent). La FMWB propose deux modèles à la vente : le modèle du Centième anniversaire de la FMB (acerbis) plus rigide et utilisable 2 ans ou un modèle plus basique. Les informations détaillées se trouvent sur les bons de commande annexés.

L'utilisation des détergents (savons,...) est strictement interdite lors du lavage des motos.

Protection des yeux: Le port des visières jetables (tear off's) est interdite

Adresse email

N'oubliez pas de mentionner une adresse email valable. Elle sera utilisée pour le module d'inscription aux épreuves et pour toute communication importante. Cette adresse est personnelle et ne peut pas être partagée avec un autre coureur licencié.

Première demande de licence

Les demandeurs qui n'ont jamais eu de licence auprès de la FMWB devront joindre à leur demande de licence une photocopie recto-verso de leur carte d'identité.

Règlement de la licence

Virez ou versez le montant qui correspond au type de licence sollicitée, qui comprend la cotisation pour une classe, l'assurance obligatoire, le forfait "communication FMB" et la participation "club".

Certificat médical

Le certificat médico sportif ainsi que la fiche d'examen médico sportif doivent être remplis par un médecin affilié à la Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique et envoyés à la Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique.

Affiliation à un club

Le demandeur doit être membre d'un club affilié à la FMWB. Il doit faire apposer le cachet et le numéro de son club sur la demande de licence. Le club doit veiller à ce que la demande de licence soit complète.

Remboursement des licences

Dorénavant, les licences qui n'ont pas été utilisées seront remboursées après soustraction des frais administratifs de :

- 15,00 € si la licence n'a pas été émise

- 20,00 € si la licence a été émise (mais pas utilisée c.à.d. ni entraînement, ni course).

Cette demande doit parvenir à la FMWB au plus tard 1 mois après l'émission de la licence accompagné des justificatifs voulus (certificat médical, etc.).

Paiement

Pour éviter tout problème avec le service comptable concernant les paiements des licences par virement bancaire, nous vous demandons de mentionner les nom et prénom du coureur, la discipline et son numéro de licence (pour ceux qui en ont déjà un). Pour les autorisations de départ valables pour une seule manifestation, prière de mentionner également l'épreuve pour laquelle la licence est sollicitée **ET** son numéro IMN/EMN (voir pièce jointe plus loin dans ce document). Les paiements peuvent s'effectuer également au siège de la FMWB par carte de débit (Mister Cash, Bancontact, Maestro) ou de crédit (Visa ou Eurocard). **Les paiements en espèce ne sont pas acceptés.**

Aucune licence ou autorisation de départ ne sera délivrée avant que la somme correspondante ne soit en possession de la FMWB.

Licence complémentaire

Toute demande de licence complémentaire en cours de saison (changement de catégorie, etc.) nécessitant l'émission d'une nouvelle carte sera facturée 10,00 € + le montant de la cotisation (hors assurance donc) FMWB. Cette licence supplémentaire doit être demandée par écrit et l'ancienne licence renvoyée à la FMWB. Toute demande de licence supplémentaire et son paiement doivent parvenir au plus tard à la FMWB le lundi midi qui précède une épreuve qui se déroule le dimanche.

Assurance

En cas d'accident, le coureur concerné doit envoyer une déclaration d'accident à la FMWB dans la semaine qui suit l'accident. Le formulaire de déclaration d'accident est disponible sur notre site ou sur simple demande au secrétariat. L'assurance rembourse les frais sur base de la différence entre le tarif INAMI et le remboursement de la mutualité (franchise de 25 € par sinistre).

Procédure pour les coureurs déclarés inaptes

Après avoir reçu un courrier vous déclarant inapte après un accident, un médecin est désigné pour effectuer une visite de contrôle qui sera payée directement par la FMWB au médecin. Seul ce médecin (1 par Province) peut effectuer cet examen et vous déclarer à nouveau apte.

Pilote résidant en dehors de la Belgique (uniquement résidant en Europe)

Veillez obtenir de la fédération de votre pays de résidence une autorisation ("Quitus") de souscrire une licence en Belgique. Ce document original doit être annexé à votre demande de licence.

Pour votre numéro de compte, veuillez nous communiquer le Relevé d'Identité Bancaire ("RIB") que vous obtiendrez auprès de votre banque.

Le tarif de la licence est majoré de 15,00 € afin de compenser les coûts supplémentaires (frais postaux, etc.) pour les adresses en dehors du territoire belge.

Autorisations de départ

Celles-ci doivent être demandées par écrit au moyen du formulaire joint à la demande de licence. Les coureurs titulaires d'une licence FIM Europe / FIM à l'année doivent avertir la FMWB lorsqu'ils participent à une épreuve à l'étranger, ceci afin d'être couverts par la compagnie d'assurance. Seules les épreuves reprises au calendrier FIM/FIM EUROPE pourront faire l'objet d'une autorisation de départ afin que l'assurance puisse intervenir en cas d'accident.

Mineurs résidant en Flandres

Il appartient aux coureurs mineurs résidant en Flandre de se conformer à la législation régionale.

En fonction de l'affluence des demandes de licence, un délai de 5 jours ouvrables après réception des documents de la demande, peut être nécessaire pour l'obtention de la licence.

Au plus tard le lundi midi avant une épreuve qui se déroule le dimanche, la demande de licence correctement complétée et signée ainsi que le paiement doivent être en possession de la FMWB afin que le coureur puisse participer à cette épreuve.

Une demande complète (voir document séparé demande de licence) contient :

- le cachet du club**
- la signature de la déclaration "respect du règlement"**
- Le certificat médical, la fiche d'examen médico sportif et le bénéficiaire de l'assurance complétés**

Courses sur Route saison 2017

Classes, numéros et couleurs des disques.

Classes	COUREUR ADMIS	NUMEROS DE COURSE	COULEURS FOND - CHIFFRES	PROMOTION
---------	------------------	----------------------	-----------------------------	-----------

Classes F.M.B.

"Petites cylindrées"				
POCKET BIKE	JUN+IINT	01 à 99	blanc - noirs	non
50cc & AUTOMATIQUES	JUN+IINT	01 à 99	blanc - noirs	non
MINI MOTO 4 TEMPS	JUN+INT	01 à 50	jaune – noirs	non
Classes Solo				
BELGIAN SUPERSPORT	JUN	à partir de 01	bleu – blanc	oui
BELGIAN SUPERSPORT	IINT		blanc – bleu	non
BELGIAN SUPERBIKE	JUN	à partir de 01	noir - blanc	oui
BELGIAN SUPERBIKE	IINT		blanc - noir	non
BELGIAN SUPERTWIN	JUN+INT	à partir de 01	blanc – noir	oui
BELGIAN THUNDER	JUN+INT	à partir de 01	noir – blanc	oui
ENDURANCE	JUN+INT	Attribué par les organisateur s	Correspondant à la classe du coureur	non
MOTO3	JUN+INT	à partir de 01	blanc - noirs	oui

Classes F.I.M./ F.I.M. Europe

CLASSES	COUREURS ADMIS	NUMEROS DE COURSE	COULEURS FOND - CHIFFRES
Side-cars	J + I	à partir de 01	blanc - noirs
SUPERSPORT 300	JUN+INT	À partir de 01	blanc - noir
Dragster	J+I	à partir de 01	noir – blancs

Aperçu des principales modifications en 2017:

Les principaux changements sont les suivants:

Règlement sportif

- Nouveau Championnat de Belgique Open: Belgian Supertwin (600) et Belgian Thunder (1000)
- Création de la licence 'SUPERSPORT 300' : cette licence permet la participation à la Coupe KTM RC 390 et Coupe Yamaha R3 organisées sous l'égide de la KNMV.

Règlement technique

- Side-car: la classe F1 (1000) est maintenue malgré la suppression de ces machines par la FIM. Règlement identique qu'en 2006 à l'exception de l'ajout du long châssis dans la classe : F2 (600)
- Ajout du règlement technique Supertwin/Thunder

BeNeCup 2016 – collaboration KNMV

En 2017 aussi, un championnat commun sera organisé : le BeNeCup

- La BeNeCup se déroulera dans les classes Supersport et Superbike. Il n'y aura plus de championnat BeNeCup dans la classe Side-car. Lors de ces courses, les licenciés FMB obtiendront également des points pour le Championnat de Belgique.
- Les règlements techniques et sportifs seront identiques pour toutes les classes. En cas de différences entre la réglementation FMB et KNMV, le règlement de la fédération du pays où se déroule l'épreuve sera appliquée.

Assurance licenciés Courses sur Route (rappel)

Depuis 2011 tous les licenciés de courses sur route sont assurés (assurance individuelle accident) :

- lors de leur participation aux épreuves FMB en Belgique et à l'étranger
- lors de leur participation à des épreuves à l'étranger organisées sous l'égide d'une Fédération reconnue par la FIM.
- lors de leur participation à des entraînements libres en Belgique et à l'étranger – assurance 24H/24H

Procédure attribution des numéros de course

Les numéros de course de 2016 seront réservés aux mêmes coureurs jusqu'au 15 février 2017. Ils ne peuvent être définitivement attribués qu'après réception du paiement de la licence.

Concrètement cela signifie que, si un pilote désire conserver son numéro de course de 2016, il devra payer sa licence avant le 15 février 2017. A partir du 16 février 2017 les numéros de course non réservés seront libérés et il se peut que vous receviez éventuellement un autre numéro. Les nouveaux coureurs pourront demander un numéro qui n'était pas attribué en 2016 avant le 15 février 2017.

Session de formation 2017 – Circuit Mettet

Qui : les pilotes qui sollicitent une licence en 2017 pour la première fois, ainsi que tout ancien licencié qui ne figure pas dans un des classements du Championnat de Belgique des cinq dernières années (2012, 2013, 2014, 2015, 2016) doivent obligatoirement pour pouvoir obtenir une licence, participer et réussir un stage de formation théorique et pratique. La session de formation n'est pas obligatoire pour les passager side-car, mais obligatoire pour le pilote.

Date : le samedi 25 mars 2017 (de 9h00 à 18h00).

Lieu : circuit de Mettet

Coût : Un supplément de 150,00 € sera facturé par les FA aux coureurs ci-dessus afin de financer la location du circuit.

Programme : Des formations théoriques sur les procédures (départ, drapeaux, stop & go, safety car,...) seront données suivies des sessions pratiques sur circuit qui auront pour but de montrer les différentes procédures. Les coureurs devront être en règle de licence annuelle mais la licence ne sera délivrée qu'après la session.

Limite de bruit : les participants devront être présents avec une machine qui respecte la limitation sonore de **95 DbA**. Ils doivent être accompagnés chacun d'un aide.

Les coureurs qui ont uniquement suivi la session théorique en 2016, devront obligatoirement suivre la formation complète en 2017 au tarif de 150,00 €.

Questionnaire : obligatoire pour tous les coureurs

Afin de rappeler les aspects de sécurité aux coureurs (signification des drapeaux, procédure de départ, neutralisation de la course,...), le groupe de travail FMB de Courses sur Route a décidé d'établir un questionnaire que les candidats licenciés sont obligés de retourner dûment complété à leur Fédération Affiliée respective (VMBB ou FMWB) avec les formulaires de demande de licence. Le Groupe de travail Courses sur Route de la FMB jugera, en fonction des résultats obtenus, si une licence **2017** pourra être délivrée.

Promotion coureurs

Supersport Juniors:

Promotion Obligatoire (130 pts) : MEERSMAN Kenny, BAPLU Morgan

Promotion Facultative (97,5 pts) : OVAERE Jimmy, JACOPS Yannick

Superbike Juniors:

Promotion Obligatoire (140 pts) : LEQUEUX Christopher, MAES Davy

Promotion Facultative (105 pts) : HARMEGNIES Eric

Procédure d'inscription pour les épreuves aux Pays-Bas en

Une inscription électronique sera prévue via le site web FMB pour les licenciés FMB de Courses sur Route souhaitant participer aux épreuves organisées aux Pays-Bas.

Tous les licenciés de Courses sur Route (VMBB et FMWB) recevront à l'adresse e-mail mentionnée sur le formulaire de demande de licence la procédure à suivre pour l'inscription électronique dès l'ouverture des inscriptions pour les premières épreuves.

RAPPEL:

Les demandeurs d'une licence 2017 annuelle doivent être en ordre (dossier complet rentré à la FA et paiement enregistré par celle-ci) pour le **lundi midi** avant une épreuve qui se déroule le dimanche.

**Le règlement 2017 complet sera bientôt disponible sur le site internet de la
FMB**

Collège Médical FMWB

Le Collège Médical de la Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique a établi une liste des médecins sportifs chez lesquels les coureurs désirant prendre une licence MX, SM, Classics, CSR et Marathon doivent passer une visite médicale sportive (sauf pour les licences « entraînement » où un médecin généraliste peut valider l'aptitude du sportif).

BATAILLE Jean	avenue Kennedy 45	1330 Rixensart	02/653.69.22
BONJEAN Olivier	Quai du Condroz 8	4020 Liège	04/250.43.93
CROSSET Jean-Charles	place général Jacques 3A	4800 Verviers	087/44.70.00
CUYX Marc	Quai Orban 14	4020 Liège	04/344.30.38
D'HONDT Pierre-Henri	rue des écoles 16	7971 Basècles (Beloeil)	069/84.90.74
DE VOS Michel	avenue Franklin Roosevelt 127	1200 Bruxelles	02/660.56.88
DEHON Jean	avenue Albert 1°, 18	4500 Huy	085/25.52.73
KEUTGEN Elmar	Neustrasse 48	4700 Eupen	087/55.39.54
LABALUE Philippe	route de Beaufays 24	4050 Chaudfontaine	04/368.80.70
LANDENNE Marc	Chemin pont de briques 24	5100 Jambes	081/30.66.79
LECOMTE J.	(Hôpital civil Marie Curie) Chaussée de Bruxelles 140	6042 Charleroi	071/92.13.11
MABILLE Jean-Pol	rue Brigade Piron 10	6220 Wangenies	071/81.62.22
MARCHANT Francis	rue Fenelmont 255	5020 Champion	081/21.61.06
NIVELLE Frédéric	rue F. Lapiere 7	4620 Fléron	04/355.00.04
PARADA Alberto	rue de Huy 6	4983 Basse Bodeux	080/68.46.62
PIERREUX Jean Pierre	Lenniksteenweg 53	1500 Halle	02/360.01.09
ROSOUX J.F.	Remparts Saint Christophe 14	4280 Hannut	019/51.41.57
ROSU Béni	rue Grétry 149	4020 Liège	04/342.74.53
STEVENS Luc	Rue de Chênée 19	4031 Angleur	04/344.54.33
VAN BRUSSEL Luc	av. Gribaumont 88	1200 Bruxelles	02/771.52.53
VAN SCHEPDAEL P.	chaussée de Wavre 1594	1160 Bruxelles	02/672.75.95
VIS Iwan	rue de la Ducasse 33A	6860 Vlessart (Léglise)	063/42.37.69
Cabinet médical du P'tit Piersoulx	Rue du Petit Piersoulx 1	6041 Gosselies	0472/55.60.44



Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique
Chaussée de Louvain 550/7 – 1030 BRUXELLES

Tél. : 02/736.87.07 Fax : 02/732.14.88

E-mail : info@fmwb.be

Numéro de compte BE15 0682 2926 9530

Réservé aux services de la FMWB	
Paiement reçu le	
1.06.22.....€	2.05.02.....€

DEMANDE D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVIL (à la journée) –2017 FMWB
(lors d'entraînement privé sur circuit permanent notamment en France et Pays-Bas)

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° : Boite : Code postal :

Localité :

Date de naissance : / /

Numéro de licence : 2 | 0 | | |

Sollicite la couverture de ma responsabilité civile circulation pour un entrainement privé sur le circuit permanent suivant :

Nom du circuit permanent

Lieu

Date(s)

Discipline

Je verse pour ce faire la somme de.....(Nbre de jours x 30,02 €) au compte **BE15 0682 2926 9530** de la Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique.

Dès réception de ce paiement, l'autorisation de sortie me sera envoyée.

Fait à

Le.....

.....

Signature



**Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique
Chaussée de Louvain 550/7 – 1030 BRUXELLES**

Tél. : 02/736.87.07

Fax : 02/732.14.88

E-mail : info@fmwb.be

Numéro de compte BE15 0682 2926 9530

Réservé aux services de la FMWB	
Paiement reçu le	
1.08.02.....€	1.01.01.....€
2.05.02.....€	2.12.01.....€
2.07.02.....€	2.07.12.....€

DEMANDE DE LICENCE UNE MANIFESTATION INTERNATIONALE FMB 2017 - FMWB

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° : Boite : Code postal :

Localité :

Date de naissance : / /

Numéro de licence : 2 0

Souhaite une licence une manifestation pour participer à l'épreuve suivante :

Dénomination

Lieu

Date

Discipline

N° IMN ou EMN*

* Numéro d'identification de l'épreuve sur le calendrier en ligne de la FIM et/ou FIM Europe (**Important !**)

Je verse pour ce faire la somme de.....€ au compte BE15 0682 2926 9530 de la Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique.

Dès réception de ce paiement, la licence une manifestation ainsi que l'autorisation de sortie me seront envoyées.

Fait à

Le.....

Signature

**Compte FMWB : BE15 0682 2926 9530
IBAN : BE15 0682 2926 9530 BIC : GKCCBEBB**

TARIFS LICENCES COURSES SUR ROUTE SAISON 2017

1. F.I.M. – FIM Europe

Cette licence permet aux coureurs de participer aux épreuves organisées par n'importe quelle fédération du monde reconnue par la F.I.M. ainsi qu'aux épreuves de Championnat et Prix F.I.M. / U.E.M. suivants:

Type de licence	Annuelle	1 manifestation	Type de licence	Annuelle	1 manifestation
Grand Prix (**)	2.035,02 €	475,02 €	Championnat du Monde d'Endurance	1.085,02 €	235,02 €
Grand-Prix Moto2	2.035,02 €	475,02 €	Coupe FIM Superstock	1.015,02 €	170,02 €
Grand-Prix Moto3	2.035,02 €	475,02 €	Moto GP Espoirs/Rookie Cup/CEV Repsol moto 3/ Supersport 300	865,02 €	170,02 €
Championnat du Monde de Superbike	1.985,02 €	475,02 €	Motocycle électrique	865,02 €	170,02 €
Championnat du Monde Supersport	1.935,02 €	475,02 €	Championnat FIM Europe	450,02 €	120,02 €
Coupe du Monde Side-Car Pilote	945,02 €	160,02 €	Championnat Promosport Road Racing (FIM Europe)	340,02 €	100,02 €
Coupe du Monde Side-Car Passager	845,02 €	110,02 €			

(**) Veuillez prendre contact avec la FMB (info@fmb-bmb.be pour les licences MotoGP)

2. F.M.B. (non valable pour les Championnats et Prix F.I.M.)

Type de licence	Nationale	Internationale		
Pocket Bikes + 50cc + Scooter + Mini Motos 4Tps.	125,02 €	260,02 €		
1 manifestation "Petites cylindrées"	30,00 €	65,02 €		
Junior 1 ^{ère} année	245,02 €	-	1 manifestation Internationale (*)	65,02 €
Junior 2 ^{ème} année & plus	245,02 €	320,02 €	1 manifestation Internationale	65,02 €
Inter / Dragster	----	305,02 €		
Side-Car Pilote	275,02 €	345,02 €	1 manifestation Internationale	65,02 €
Side-Car Passager	245,02 €	320,02 €	1 manifestation Internationale	65,02 €
Endurance/Supertwin	Junior 260,02 €	Inter 315,02 €		
Endurance « 6 Heures de Spa » uniquement (**)	120,02 €	----		

Licence supplémentaire : par classe

15,00 €

Délivrance d'une carte de licence supplémentaire :

10,00 €

(*) Délivrance soumise à autorisation du Coordinateur Courses Sur Route

(**) Uniquement pour les coureurs sans licence CSR en 2016 qui ont souscrit une licence BMEC en 2012/2011. Cette licence est uniquement valable pour le 6 Heures de Spa (2 jours)

3. Licence "entraînements"	110,22 €	170,22 €
4. Licence Responsabilité Civil (RC)	A l'année 205,02 €	Par jour 30,02 €

Tous ces montants comprennent l'assurance, la licence et les frais de dossier. La licence annuelle comprend en plus l'abonnement au e-Newsletter de la FMB.

Les résidents à l'étranger (en Europe) doivent ajouter 15.00 € à ces tarifs

Compte FMWB : BE15 0682 2926 9530

BIC : GKCCBEBB

NATIONALE: Cette licence permet aux coureurs de participer aux épreuves organisées par la F.M.B.

INTERNATIONALE: Cette licence permet aux coureurs de participer aux épreuves organisées par n'importe quelle fédération reconnue par la F.I.M.

1 MANIFESTATION : Cette autorisation permet aux coureurs qui ne sont pas titulaires de la licence adéquate, de participer à une épreuve. Pour les épreuves F.I.M., Européennes et Internationales, elle pourra être délivrée uniquement au coureur titulaire d'une licence nationale pour l'année en cours si les règlements le permettent.

Les coureurs qui le souhaitent pourront recevoir leur licence par envoi recommandé moyennant l'ajout à ces montants d'une somme de 13,00 €.

Il est possible d'obtenir un duplicata des licences en cas de perte ou de vol, moyennant paiement d'un montant de 10,00 €.



Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique
Chaussée de Louvain 550/7 – 1030 BRUXELLES

Tél : 02/736.87.07 Fax : 02/732.14.88 Email : info@fmwb.be Numéro de compte BE15 0682 2926 9530

DEMANDE DE NUMEROS - COURSES SUR ROUTE 2017 - FMWB

Nom : Prénom :

Adresse N° Bte :

Code postal : Localité :

Les numéros de course de **2016** seront réservés aux mêmes coureurs jusqu'au **15 février 2017**. Ils ne peuvent être définitivement attribués qu'après réception du paiement de la licence.

Concrètement cela signifie que, si un pilote désire conserver son numéro de course de 2016, il devra payer sa licence avant le 15 février 2017. A partir du 16 février 2017 les numéros de course non réservés seront libérés et il se peut que vous receviez éventuellement un autre numéro. Les nouveaux coureurs pourront demander un numéro qui n'était pas attribué en 2016 avant le 15 février 2017.

CATEGORIE	CLASSE	NUMERO DEMANDE		
		Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
JUNIOR OU INTER (*)	Pocket bike	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	50 cc & Automatiques	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Mini Motos 4 temps	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Moto 3 / 125 cc	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Belgian Supersport	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Belgian Superbike	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Monobike 450	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Monobike 650	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Side-Car coureur	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Side-Car passager	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	

(*) Entourer la catégorie adéquate

Les numéros Endurance sont attribués par les organisateurs. Le numéro figurant sur la licence est purement administratif.

